

Résumé Instruction No 4/ Incitatif financier visant le recrutement de personnes aptes à être reconnues comme RSGE

<p>À compter du 1^{er} juin 2021,</p> <ul style="list-style-type: none">• la personne pour qui le CA à donner un avis favorable à la reconnaissance• et qui a transmis le formulaire d'engagement	<p>Recevra un incitatif financier de \$3500 (versé le jeudi précédent la date de délivrance de la reconnaissance)</p>
<p>Engagement de la personne</p>	<p>La requérante doit s'engager à :</p> <ul style="list-style-type: none">• accueillir des enfants dans un délai de 30 jours suivant la délivrance de reconnaissance• à maintenir la reconnaissance pour un minimum d'un an• à reconnaître que tout manquement à son engagement impliquera le recouvrement de l'incitatif financier• s'engage à signer un formulaire d'engagement ET à rembourser le gouvernement si elle ne respecte pas l'engagement
<p>L'incitatif financier</p>	<ul style="list-style-type: none">• ne peut être obtenu qu'une fois• s'adresse à une personne n'ayant pas obtenu de reconnaissance dans les 12 mois précédents• ne peut être attribué qu'une seule fois• est un revenu admissible et apparaîtra sur les relevés fiscaux